



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 106479

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les programmes de soutien scolaire aux élèves en difficulté. Affiché comme la priorité de l'année scolaire 2006-2007, le soutien scolaire est inscrit dans la loi Fillon du 23 avril 2005 et doit être mis en oeuvre au travers de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il s'adresse en priorité aux élèves de CP et de CE 1 ainsi que de 6e. L'an dernier, ces programmes ont fait l'objet d'une expérimentation dans 8 500 classes d'école primaire et dans 149 collèges. L'inspection générale de l'éducation nationale vient de dresser un premier bilan critique de cette expérience dans un récent rapport. Selon ce dernier, le pilotage de l'expérimentation des PPRE témoigne d'une grande diversité et de faiblesses évidentes et de pratiques diverses et parfois divergentes. Force est de constater qu'il n'y a pas eu d'avancée significative dans l'aide aux élèves en difficulté. De plus, les programmes de soutien n'ont pas fait apparaître de nouvelles réponses pédagogiques aux difficultés rencontrées dans les disciplines par les élèves, notamment sur le plan de la personnalisation des approches. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître, dans ce contexte, quelles mesures spécifiques il préconise afin d'avoir un meilleur encadrement du dispositif sur les programmes personnalisés de réussite éducative, ce qui permettrait notamment une identification rigoureuse des publics concernés et d'insister sur la nécessité d'une approche stratégique globale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106479

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10502